

# Passerelles

Journal des Hôpitaux de Saint-Maurice



Hôpitaux de  
Saint-Maurice

[www.hopitaux-saint-maurice.fr](http://www.hopitaux-saint-maurice.fr)

Inauguration  
du CMP CATT  
d'Alfortville  
(pôle 94i03/04)

Page 17



## GHT

C'est parti pour  
le Groupement  
Hospitalier de Territoire

Page 6

## Développement durable

Recyclage de la  
filière papier-carton

Page 11

## Maternité

La Maternité crée  
le label « Maternité,  
amie des papas »

Page 16

## Psychiatrie

Les audiences  
foraines  
aux HSM

Page 18

# Edito

## DAG/DRH

### 2 directions à l'engagement au service des patients et des professionnels de santé

Les Hôpitaux de Saint-Maurice ont amorcé le changement en 2015. Il s'exprime à plusieurs niveaux organisationnels et humains.

La nouvelle Loi de Santé demande aux Etablissements Publics de Santé de s'organiser en groupement hospitalier de territoire. Certains Hôpitaux ont culturellement déjà l'habitude de coopérer et d'envisager les parcours de soins au-delà de limites géographiques ou sur un secteur comme la psychiatrie.

Ce n'est pas réellement une nouveauté mais une continuité.

La Loi permet aux pouvoirs publics de concrétiser l'action de coopération toujours dans le seul but d'offrir au patient le meilleur soin au meilleur endroit. Dans le contexte difficile des finances publiques, nous devons espérer que l'optimisation et la rationalisation des organisations ne dégraderont pas la qualité de prise en charge.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2016, le directeur général de l'ARSIF a arrêté le périmètre du GHT qui nous concerne. Ce GHT 94 Nord réunit les Hôpitaux de Saint-Maurice et le CH des Murets. Un des atouts majeurs pour la construction du GHT est la nomination aux HSM le 1<sup>er</sup> septembre 2016 de Mme Peynègre directrice par intérim mais aussi directrice du CH des Murets.

A ce jour, il faut continuer d'élaborer et de construire le projet médico-soignant déjà bien initié et concerté entre les deux établissements.

La gouvernance du GHT 94 Nord se concrétisera par la formalisation de la convention constitutive et la désignation de l'établissement support aux instances respectives des deux établissements en décembre 2016.

Pour cela des groupes de travail vont se constituer afin de formaliser ces projets de manière concertée.

La Direction des affaires générales est impliquée dans l'ensemble des projets.

Les changements engendrés par cette nouvelle gouvernance vont concerner tous les professionnels et tous les patients quel que soit leur statut. L'accompagnement au changement sera un des axes forts du management de l'établissement que la DRH va afficher et promouvoir. Il est indispensable, dans les recompositions de l'offre de soins territoriale, d'évoquer la place de l'individu et du professionnel, l'acteur du système de santé.

Cet acteur, qu'il soit soignant, médico-soignant, administratif, médico-technique sera selon son histoire, ses valeurs, un élément central dans la construction de tous ces projets.

Pourtant nous serons confrontés aux résistances humaines qui peuvent se comprendre et s'expliquer mais qui souvent nous dépassent. Dans ces moments difficiles, il est important de se recentrer sur notre mission de service public. Le patient doit être notre seule préoccupation.

Pour cela les directions fonctionnelles de l'établissement doivent apporter leur contribution en tant que fonction support. La DRH recrute des personnels qu'elle place au service de l'institution dans les pôles médico-soignants et administratifs.

Au-delà du respect du statut de la fonction publique hospitalière, la DRH des HSM s'attache à gérer les personnels non médicaux dans le seul but d'apporter aux patients des professionnels formés et compétents.

La direction des ressources humaines des HSM a connu cette décennie un turn over important de ses directeurs. Il ne faut jamais oublier que les locaux font les organisations mais ce sont les femmes et les hommes qui font l'histoire.



Anne Paris

Directrice des Ressources Humaines

# Sommaire

## ■ Carnet

Denis Fréchou a pris sa retraite .....	p. 3
Nathalie Peynègre, directrice générale par interim .....	p. 3
Ça bouge dans l'équipe de Direction .....	p. 4
Ça bouge aussi dans les pôles en 2016 .....	p. 5

## ■ GHT

C'est parti pour le Groupement Hospitalier de Territoire 94 Nord .....	p. 6
------------------------------------------------------------------------	------

## ■ Qualité/certification

Indicateurs qualité : focus sur la tenue du dossier patient .....	p. 8
La visite de certification .....	p. 9
Qu'est-ce que la certification des comptes ? .....	p. 10

## ■ Développement durable

Le recyclage de la filière papier-carton, l'à faire de tous ! .....	p. 11
Le garage se met au vert .....	p. 11

## ■ Sécurité des patients

Retour sur le succès de la Semaine de la Sécurité des Patients .....	p. 12
« Pare à chute », une campagne pour la maîtrise du risque de chute .....	p. 14

## ■ Éthique

Le Comité d'éthique fête ses 10 ans ! .....	p. 15
---------------------------------------------	-------

## ■ Systèmes d'information

Plan de continuité d'activité informatique .....	p. 16
--------------------------------------------------	-------

## ■ Maternité

La Maternité crée le label « Maternité, amie des papas » .....	p. 16
----------------------------------------------------------------	-------

## ■ Psychiatrie

Inauguration du CMP CATTTP d'Alfortville .....	p. 17
Les audiences foraines aux Hôpitaux de Saint-Maurice .....	p. 18
Départ des équipes Psy et Précarité .....	p. 19
20 <sup>e</sup> mission de jumelage HSM/Shalvata .....	p. 19

## ■ Médico-technique

L'imagerie s'est dotée d'un ostéodensitomètre .....	p. 20
Nouveaux locaux pour le DIM et pas seulement .....	p. 20

## ■ Retour sur

.....	p. 21
-------	-------

## ■ Agenda

.....	p. 24
-------	-------

### Passerelles N°09 - Octobre 2016

#### Directeur de publication

Nathalie Peynègre,  
directrice par intérim

#### Rédactrices en chef

Sandrine Barbier-Bodeau  
Meriem Dhib

#### Comité de rédaction

D' Patrick Bantman  
Philippe Baronnie  
Pierrette Després  
Sophie Fauveau  
Serge Luc  
Anne Paris  
Gérard Taesch  
Jean-Marc Taïeb  
Christophe Torrens  
Thierry Voisin

Merci à Thomas Collet  
pour sa relecture précieuse.

#### Crédit photos

Les Hôpitaux de Saint-Maurice, sauf mention contraire.

#### En couverture

Locaux du CMP pour enfants et adolescents et du CATTTP Jacques Prévert, rue Jules Guesde à Alfortville (pôle 94i03/04).

#### Mise en page

France Lahoreau

#### Impression

Melun Impressions  
77350 Le Mée-sur-Seine  
Imprimé sur papier composé de 60% de fibres recyclées et de pâte certifiée FSC Mixed Credit.

#### Hôpitaux de Saint-Maurice

Service Communication  
12/14, rue du Val d'Osne  
94410 Saint-Maurice  
Tél. : 01 43 96 60 37  
communication@  
hopitaux-st-maurice.fr

Les membres du Comité de rédaction sont à la disposition des lecteurs pour recueillir toutes idées ou propositions d'articles.

# Denis Fréchou a pris sa retraite

Une page se tourne. Lors de la cérémonie qui s'est déroulée le 30 août dernier, nous étions nombreux à souhaiter à Denis Fréchou une longue et heureuse retraite. Très attaché à notre établissement, il a passé 20 ans à la tête de l'hôpital Esquirol puis des Hôpitaux de Saint-Maurice.

Cette cérémonie conviviale a notamment été l'occasion de rendre hommage à l'ensemble de sa carrière.

Ainsi, après l'ENSP (EHESP), il prend son premier poste à l'Hôpital d'Arcachon en 1978, puis rejoint le CHU de Bordeaux pour prendre la responsabilité des achats, de la logistique, des services techniques, du biomédical et du suivi des chantiers à un moment où le CHU se reconstruit. Il part ensuite en Normandie pour le poste de directeur adjoint de l'Hôpital de Gisors. Début 1983, il rejoint la direction des finances du CHU de Reims pour la mise en place de la réforme du budget global, et, l'année suivante, il assure la formation des directeurs des finances de la région. A cette période, il prend également la responsabilité régionale du syndicat de directeurs et cadres hospitaliers de

Champagne-Ardenne. Rapidement, il devient directeur de cabinet du directeur général du CHU de Reims, l'estimé Claude Guy Charlotte qui vient de nous quitter.

Fin 1988, une opportunité se présente à l'hôpital voisin de Chalons-en-Champagne. Son directeur, Edouard Couty, est en même temps conseiller technique du Ministre de la Santé, Claude Evin. Denis Fréchou va donc, durant un an, faire l'expérience d'une direction d'hôpital avec les conseils bienveillants de M. Couty.

Il prendra par la suite la direction de l'hôpital de Beaumont-sur-Oise, établissement en difficulté, qu'il quittera 7 ans plus tard avec un budget excédentaire.

C'est en 1997 que Denis Fréchou arrive à l'Hôpital Esquirol où il restera jusqu'à la fin de sa carrière. De ces 20 ans, on retiendra en particulier le regroupement de l'Hôpital Esquirol et de l'Hôpital National de Saint-Maurice qui, a-t-il indiqué, nous a permis de mieux résister aux changements qui touchent le monde hospitalier. Il a, au passage, salué son ami Patrice Barberousse, ancien directeur de l'HNSM,



sans que ce regroupement n'aurait pu avoir lieu.

M. Fréchou s'est dit fier de nos hôpitaux qui ont prouvé leur capacité à se réformer et à améliorer en permanence la qualité des soins pour nos patients. Il a remercié l'ensemble du personnel pour le travail accompli, et souligné la relation de qualité et de confiance instaurée avec ses collègues directeurs, les chefs de pôle qui ont un rôle majeur dans le fonctionnement de notre institution, et les représentants des instances qui ont soutenu les projets même dans les moments difficiles. En conclusion, il s'est montré tout à fait optimiste, malgré un contexte hospitalier incertain, sur l'avenir de notre établissement et sa capacité à demeurer le lieu de référence qu'il est pour la population.



## Nathalie Peynègre, directrice générale par interim

services économiques et logistiques, informatique, qualité) pendant onze années. Puis, j'ai assuré le poste de DRH au GPS Perray Vaucluse de 2005 à 2010. Depuis novembre 2010, je suis directrice du CH Les Murets. Un parcours donc à ce jour totalement équilibré entre le monde hospitalo-universitaire de l'AP-HP et les centres hospitaliers spécialisés dans la prise en charge des patients psychiatriques et gériatriques. Parmi mes objectifs concernant l'interim de direction, j'en relèverai trois principaux :

- Le premier objectif est la mise en place du GHT 94 Nord avec la détermination d'un nouveau mode de gouvernance administrative et médicale (décembre 2016) et la définition du projet médical et de soins partagé (juin 2017).
- Le deuxième objectif est de poursuivre le travail engagé depuis plusieurs

années d'association des pôles psychiatriques parisiens dans le cadre du GHT Paris psy neurosciences.

- Le troisième objectif est de poursuivre et/ou d'impulser de nouvelles dynamiques de gouvernance aux HSM notamment le déploiement opérationnel des systèmes d'information liés aux patients ou la mise en place de la T2A SSR.

Après un mois particulièrement intense, je tiens à dire le plaisir que j'ai à rencontrer les professionnels des HSM qui m'ont réservé un accueil chaleureux, ouvert et incroyablement tonique. Je suis admirative devant l'expertise et l'histoire des HSM. La quantité d'informations nouvelles à assimiler est impressionnante mais je sais pouvoir compter sur une équipe de direction professionnelle et sur de très bons échanges avec la communauté médicale. Encore merci pour cet accueil.

À la demande de l'ARS Île-de-France, j'ai accepté d'assurer l'interim de direction des Hôpitaux de Saint-Maurice depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016. À la suite d'un parcours universitaire classique (Sciences Po Paris, École Nationale de la Santé Publique), j'ai débuté ma carrière à l'AP-HP dans différents postes de direction (stratégie, patientèle, finances,

# Ça bouge dans l'équipe de Direction !



En février 1991, **Gérard Taesch** est embauché en tant que responsable de la Direction du personnel, qui deviendra Direction des Ressources Humaines en 1992. Il est ensuite nommé directeur du site Esquirol au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Suite à la création des Hôpitaux de Saint-Maurice en 2011, il prend la tête de la Direction des Affaires Médicales. Nous lui souhaitons une bonne et heureuse retraite !

**Anne Paris**, arrivée au 1<sup>er</sup> octobre 2015 aux HSM, a succédé à Pascale Mocaër en tant que directrice des Affaires Générales. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, elle a pris ses nouvelles fonctions de directrice des Ressources Humaines. Elle a intégré la fonction publique hospitalière en 1995, et exercé durant 15 ans dans différents hôpitaux en tant que sage-femme et cadre sage-femme. Elle a exercé différentes spécialités universitaires dans le domaine de la périnatalité.

En 2010, elle démarre une 2<sup>e</sup> carrière professionnelle. Elle intègre l'EHESP en 2011 pour suivre la formation des directeurs. En parallèle, elle mène un cursus universitaire à la faculté de droit de Rennes axé sur le droit administratif et le droit de la santé.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2015, elle prend ses fonctions de directrice des finances, admissions, techniques, logistiques et achats dit « FLETA » au CH de Fécamp.

Ses objectifs au sein des HSM sont de mener à bien ses missions dans une démarche collective et le respect de tous les acteurs de la santé. Le but est d'apporter au patient une prise en charge de qualité avec des professionnels compétents.



**Mériem Dhib** a pris ses fonctions au 1<sup>er</sup> avril dernier et remplace Gérard Taesch à la Direction des Affaires Médicales. Elle assure également l'intérim de la Direction des Affaires Générales depuis septembre. Il s'agit de son premier poste en établissement hospitalier.

Diplômée d'une grande école de commerce, elle a débuté sa carrière dans la banque où elle a travaillé pendant 6 ans sur différentes fonctions en organisation, systèmes d'information et ressources humaines. Elle a ensuite souhaité se reconvertir et a passé

le concours de Directeur d'Hôpital en 2013. Reçue, elle a été formée pendant 2 ans en alternance à l'EHESP et aux Hôpitaux de Saint-Maurice.

Ses objectifs à la DAM sont de maintenir la qualité de service délivrée par l'équipe en place et reconnue par tous, de développer l'accompagnement des équipes médicales en matière de recherche clinique et d'accroître la notoriété de l'établissement à l'extérieur pour en améliorer l'attractivité vis-à-vis des jeunes médecins.



**Françoise Slinger-Cecotti** est arrivée aux Hôpitaux de Saint-Maurice le 1<sup>er</sup> septembre 2015. Auparavant, magistrate financière près la Chambre régionale des comptes Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, elle a également exercé comme directrice adjointe au Centre Hospitalier d'Auxerre, au Centre Hospitalier Universitaire de Dijon et dans d'autres établissements hospitaliers.

Au sein de l'établissement, elle est chargée des affaires financières, du contrôle de gestion et des admissions.

# Ça bouge aussi dans les pôles en 2016 !



Le **D' Véronique Quentin** a pris ses fonctions de Chef du pôle SSR enfants au 1<sup>er</sup> juillet en remplacement du D' Anne Laurent-Vannier.



Bonne retraite au **D' Anne Laurent-Vannier** qui était chef du pôle SSR enfants depuis février 2011 et plus particulièrement responsable du Service A (Rééducation des pathologies neurologiques acquises de l'enfant). Le D' Laurent-Vannier s'est fortement investie dans la vie institutionnelle et médicale de l'établissement tout au long de sa carrière. Titulaire de la légion d'honneur, elle restera, sans nul doute, très active en continuant à œuvrer pour les causes qui lui tiennent à cœur et à porter ses projets liés au syndrome du bébé secoué.



Le **D' Dorothée Hennebelle** a pris ses fonctions de chef du pôle P3R au 1<sup>er</sup> juillet 2016 en remplacement du D' Quentin.



**Florence Auquière**  
cadre coordonnateur  
du pôle Femme-Enfant  
depuis janvier 2016.



**Martine Bontemps**  
cadre coordonnateur  
du pôle du 12<sup>e</sup> depuis  
mars 2016.

**Sylvie Boivent**  
cadre  
coordonnateur  
du pôle Paris 11  
depuis mars 2016

et



**Isabelle Tabourdiau**  
cadre coordonnateur  
du pôle Paris 11,  
chargée de la  
stratégie, depuis mai  
2016.



**Patrick Thomas**  
cadre coordonnateur  
du pôle Paris Centre-Est  
depuis mars 2016.

**Nathalie Verdon**  
cadre coordonnateur  
du pôle 94G16 depuis  
avril 2016.



**Florence Maurice**  
cadre coordonnateur  
du pôle 94103/04  
depuis avril 2016.

# C'est parti pour le Groupement Hospitalier de Territoire 94 Nord

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, les Hôpitaux de Saint-Maurice (HSM) forment un Groupement Hospitalier de Territoire avec le Centre Hospitalier Spécialisé Les Murets.

## Flash back

La Loi de modernisation de notre système de santé instaurant les GHT a été promulguée le 26 janvier 2016.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) a proposé que le GHT 94 Est soit composé du CHI de Créteil (CHIC), du CHI de Villeneuve-Saint-Georges (CHIV), du CH Les Murets (CHM) et des Hôpitaux de Saint-Maurice.

Réunie en CME extraordinaire, la Communauté médicale de notre établissement (CME) a voté à l'unanimité un refus du périmètre du GHT 94 Est tel qu'il était proposé par l'ARS et a exprimé, dans sa motion du 15 mars dernier, sa proposition d'un GHT composée des HSM et du CH Les Murets. Cette configuration vient d'être approuvée par l'ARS.

## Le Projet Médical Partagé

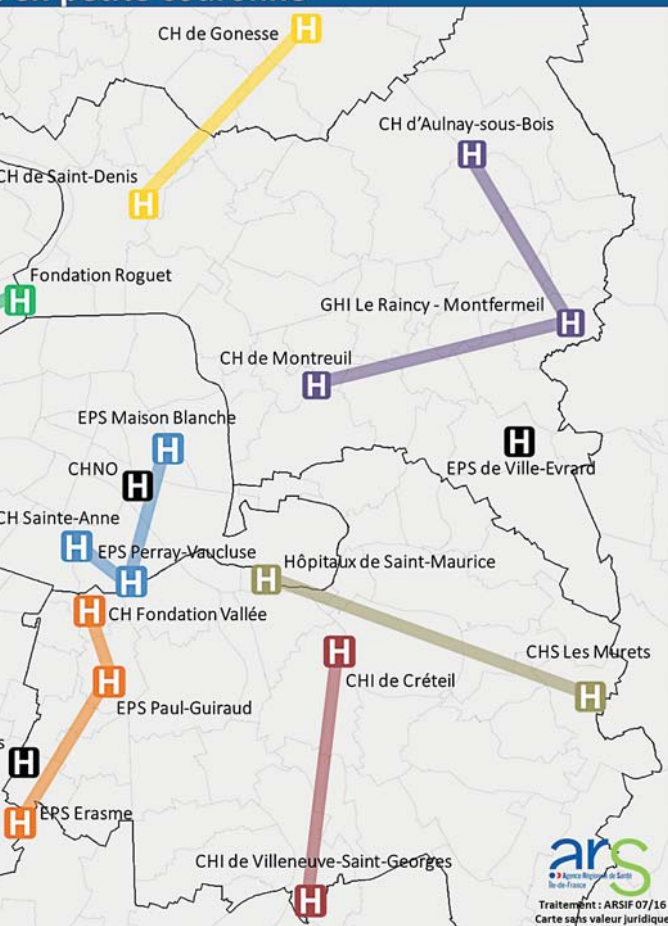
La rédaction du projet médical partagé (PMP) s'est appuyée sur les conclusions de groupes de travail pluridisciplinaires des deux établissements qui ont impliqué de nombreux professionnels. Plusieurs thématiques ont été explorées dans chacun des deux établissements avec des représentants médicaux et paramédicaux de toutes filières. Elles forment les grands axes de ce projet médical partagé :

- Intégrer la prévention dans les parcours de santé par une approche globale au sein d'une filière Santé Publique,
- Développer la prise en charge en ambulatoire et hors les murs,
- Fluidifier les parcours de soins des populations à besoins spécifiques



## Rappel des principes des GHT

- Les établissements membres du GHT doivent conclure une convention constitutive du GHT basée sur un projet médical partagé (PMP).
  - Le projet médical partagé n'a pas vocation à couvrir l'ensemble des activités des établissements membres. Ils décident des projets sur lesquels ils souhaitent travailler ensemble. Ces projets doivent toutefois répondre à un besoin opérationnel du territoire et garantir une offre de proximité ainsi que l'accès à une offre de référence et de recours.
  - Les activités d'imagerie et de biologie médicale doivent être organisées en commun.
  - Le GHT n'est pas doté d'une personnalité morale à part entière. L'entité juridique de chaque établissement membre sera conservée. Les coopérations et partenariats préexistants ou à venir ne sont pas remis en cause.
  - Chaque GHT doit s'associer à un centre hospitalier universitaire chargé de coordonner la formation initiale des professionnels, ainsi que les missions de recherche, de gestion de la démographie médicale et de référence et de recours.
  - Les membres doivent désigner parmi eux un établissement « support ». Ce choix devra être approuvé par les 2/3 des Conseils de surveillance des établissements membres du GHT. A défaut, il sera désigné par l'ARS.
  - L'établissement support sera chargé de la gestion d'un système d'information hospitalier convergeant, en particulier la mise en place d'un dossier patient informatisé permettant une prise en charge coordonnée des patients au sein des établissements du GHT. Il aura également la gestion d'un département d'information médicale de territoire. Il assurera la fonction
- achat pour le GHT et coordonnera les instituts de formation paramédicaux du groupement, ainsi que la formation continue du personnel.
- De plus, l'établissement support pourra éventuellement se voir confier la gestion des équipes médicales communes et des pôles inter-établissements, mais également assurer la gestion des activités administratives, logistiques, techniques et médico-techniques relatives au GHT, si cela est prévu à la convention.
  - Deux nouvelles instances seront mises en place :
    - Le comité stratégique
    - Le comité territorial des élus
- D'autres instances pourront être créées à l'initiative du GHT comme une CME commune par exemple.



## Le Centre Hospitalier spécialisé Les Murets (CHM)

Créé en 1963, le CHM est situé à la Queue-en-Brie, sur un domaine de 17 hectares, autour d'un château construit à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Il répond aux besoins en santé mentale des patients adultes du nord-est du Val-de-Marne (soit environ 326 000 habitants de plus de 20 ans sur 14 communes) et gère cinq secteurs de psychiatrie générale. Il dispose d'un Institut de formation en soins infirmiers (IFSI « Séraphine de Senlis »).

- **190 lits et 165 places** en psychiatrie générale.
- **5 pôles de psychiatrie générale** couvrant Fontenay-sous-Bois, Vincennes, Bry-sur-Marne, Nogent-sur-Marne, Le Perreux-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Noisieu, Ormesson-sur-Marne, Le Plessis-Tréville, La Queue-en-Brie, Villiers-sur-Marne, Joinville-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés.
- **20 structures ambulatoires et d'hospitalisation à temps partiel** (8 centres médico-psychologiques (CMP), 1 centre d'accueil, 5 centres d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP), 5 hôpitaux de jour, 1 foyer de post-cure et 5 équipes de soins à domicile (visite à domicile et hospitalisation à domicile).
- **Soins spécifiques non sectorisés :**
  - 2 équipes présentes au sein des services des urgences de l'hôpital Saint-Camille (Bry-sur-Marne) et du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) A. Chenevier - H. Mondor (Créteil)
  - 1 Equipe Mobile Psychiatrie Précarité et une Permanence d'Accès aux Soins de Santé (EMPP-PASS Psy)
  - 1 unité intersectorielle de thérapie familiale, située au Centre de santé Jean Moulin à Saint-Maur-des-Fossés

- (notamment : futures mères, mères et jeunes enfants autour de la périnatalité, adolescents et jeunes adultes, personnes âgées...),
- Développer un projet territorial dans les spécialités médico-techniques (biologie, imagerie, pharmacie),
  - Renforcer la place des usagers dans la démocratie sanitaire.

### Et maintenant ?

Suite à la décision de l'ARS arrêtant le périmètre du GHT 94 Nord aux HSM et au CH Les Murets, les deux établissements doivent signer la convention constitutive qui va entériner la création du GHT.

A partir de cet élément fondateur, les deux membres vont :

- approfondir la préparation du projet médical partagé (PMP) en articulation avec le projet de soins commun,
- élaborer un règlement intérieur qui sera adopté par le Comité stratégique du GHT après consultation des instances communes, conformément à leurs attributions respectives.

Bien entendu, ce GHT n'empêchera ni la continuité des partenariats existants, ni la création de nouveaux partenariats avec d'autres établissements.



- **Pôle USLD – Soins somatiques :**
  - L'Unité de soins longue durée géro-psycho-geriatrique « Marie Cazin » dispose de 42 lits et accueille des patients âgés souffrant de pathologie psychiatrique stabilisée.
  - L'unité Soins somatiques pour les patients hospitalisés dans les secteurs de psychiatrie.
- **Pôle SSR à orientation gériatrique :**
  - 40 lits d'hospitalisation complète
  - 5 places d'hospitalisation de jour
  - une consultation mémoire labellisée par l'ARS et des consultations gériatriques polyvalentes.
- **Un Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) généraliste « Jet 94 ».**

# Indicateurs qualité : focus sur la tenue du dossier patient

Les indicateurs qualité et sécurité des soins permettent de classer les hôpitaux publics ou privés et de suivre leur évolution. Ils sont édités chaque année par le Ministère de la santé.

## La campagne d'évaluation des dossiers patients

Le ministère de la santé et la Haute Autorité de Santé (HAS) demandent aux établissements de santé d'évaluer la conformité des dossiers patients, tous les 2 ans, pour les secteurs MCO, SSR et PSY. La campagne d'évaluation a eu lieu du 1<sup>er</sup> mars au 15 juin 2016.

## Intitulé des indicateurs qualité

- Tenue du dossier patient
- Délai d'envoi des courriers de fin d'hospitalisation
- Evaluation de la douleur
- Dépistage des troubles nutritionnels
- Tenue du dossier anesthésique
- Evaluation du risque d'escarre

## Evolution des indicateurs

A chaque campagne, la HAS fait évoluer les indicateurs. Elle demande notamment à ce que chaque pièce du dossier patient comporte l'identifiant permanent patient (IPP).

## Evaluation des dossiers patients avec les professionnels des pôles

Les secrétariats médicaux sortent des archives les dossiers patients tirés au sort. Des séances d'évaluations sont organisées dans les différents services avec un praticien hospitalier, un paramédical, une secrétaire.

## Publication des indicateurs et résultats par pôles

La publication des résultats est faite sur le site [www.scopesante.fr](http://www.scopesante.fr) chaque année lors de la Semaine de la sécurité des patients, en novembre.

Depuis 2011, la tenue du dossier s'améliore progressivement grâce à la mobilisation des équipes des différents pôles, notamment pour tracer l'évaluation de la douleur avec l'échelle utilisée et pour renseigner le compte-rendu de fin d'hospitalisation avant de l'envoyer en respectant le délai des 8 jours après la sortie du patient.

## Pôles psychiatrie adultes

Tenue du dossier patient (TDP)	Valeur établissement		Valeur nationale 2016	Évolution 2014/2016
	2014	2016		
	78%	84%	82%	↗

TDP2 : mention de la protection judiciaire et des personnes désignées	Valeur établissement		Valeur nationale 2016	Évolution 2014/2016
	2014	2016		
	15%	63%	57%	↗

Une amélioration significative de la traçabilité de la mention de la protection judiciaire a été constatée.

Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation	Valeur établissement		Valeur nationale 2016	Évolution 2014/2016
	2014	2016		
	75%	61%	55%	→

Dépistage des troubles nutritionnels	Valeur établissement		Valeur nationale 2016	Évolution 2014/2016
	2014	2016		
	59%	69%	79%	→

Les efforts restent à porter sur la conformité de la rédaction du traitement de sortie, sur le compte rendu de fin d'hospitalisation, sur la traçabilité du poids et de la taille du patient.

La traçabilité de la douleur en psychiatrie n'est pas recueillie au cours de cette campagne. Nous attirons l'attention des professionnels sur la nécessité de tracer l'évaluation de la douleur au cours de la prise en charge du patient.

## Pôle Femme-Enfant

Tenue du dossier patient (TDP)	Valeur établissement		Valeur nationale 2016	Évolution 2014/2016
	2014	2016		
	91%	87%	80%	↘

L'indicateur a légèrement baissé bien que la traçabilité de la prescription se soit considérablement améliorée grâce à la mise en place de la « fiche de prescription administration ».

TDP3 : prescription médicamenteuse pendant l'hospitalisation	Valeur établissement		Valeur nationale 2016	Évolution 2014/2016
	2014	2016		
	51%	73%	85%	↗

Traçabilité de l'évaluation de la douleur	Valeur établissement		Valeur nationale 2016	Évolution 2014/2016
	2014	2016		
	45%	95%	86%	↗

La traçabilité de la douleur s'est nettement améliorée.

TDP8 : rédaction d'un traitement de sortie	Valeur établissement		Valeur nationale 2016	Évolution 2014/2016
	2014	2016		
	92%	30%	56%	↘

En revanche, les prescriptions de sortie ne comportent pas systématiquement la durée du traitement.

Tenue du dossier d'anesthésie	Valeur établissement		Valeur nationale 2016	Évolution 2014/2016
	2014	2016		
	82%	99%	88%	↗

L'amélioration de la tenue du dossier d'anesthésie traduit la bonne utilisation des différents supports du dossier patient par les professionnels.

## Pôle SSR adultes

Tenue du dossier patient (TDP)	Valeur établissement		Valeur nationale 2016	Évolution 2014/2016
	2014	2016		
	85%	81%	88%	→

Les unités ont largement amélioré leur pratique pour formaliser le projet thérapeutique du patient et pour obtenir l'accord du patient. L'accord ou le refus du patient est noté dans le dossier patient.

Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation	Valeur établissement		Valeur nationale 2016	Évolution 2014/2016
	2014	2016		
	66%	78%	80%	→

La conformité du délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation s'améliore progressivement d'année en année.

13 comptes-rendus de fin d'hospitalisation n'ont pas été envoyés dans un délai de 8 jours après la sortie du patient, et pour 5 autres dossiers, le courrier de fin d'hospitalisation était incomplet (pour 4 dossiers, la trace de la prescription de sortie manquait).

Traçabilité de l'évaluation de la douleur	Valeur établissement		Valeur nationale 2016	Évolution 2014/2016
	2014	2016		
	99%	99%	89%	→

Cet indicateur traduit les bonnes pratiques du pôle SSR adultes en terme d'évaluation systématique de la douleur.

Dépistage des troubles nutritionnels	Valeur établissement		Valeur nationale 2016	Évolution 2014/2016
	2014	2016		
	96%	78%	85%	↘

Le critère de l'indicateur a évolué et il est désormais demandé de tracer



la variation du poids du patient avant l'hospitalisation. Cette information n'a pas été renseignée pour 15 patients sur 80.

Traçabilité du risque d'escarre	Valeur établissement		Valeur nationale 2016	Évolution 2014/2016
	2014	2016		
	88%	73%	-	↘

Il faut attirer l'attention des professionnels sur le fait que le risque d'escarre ou l'absence de risque doit être tracé systématiquement.

Il semble que, pour les patients pour lesquels le risque d'escarre est nul, les professionnels ne tracent pas l'absence de risque.

Ceci expliquerait pourquoi nous ne sommes qu'à 73% de conformité pour cet indicateur.

**Marielle Marbach**  
Ingénieur Qualité  
Direction de la clientèle  
et de la qualité

## La visite de certification V2014

La démarche de certification de l'établissement a lieu tous les 4 ans. Revenons sur le déroulement de la visite certification V2014 menée par quatre experts-visiteurs du 9 au 13 mai 2016.

Lors des rencontres avec les équipes, les experts se sont intéressés aux domaines suivants, appelés également « processus » :

- management de la qualité et de la gestion des risques,
- management de la prise en charge médicamenteuse,
- droits des patients,
- parcours patient,
- gestion du risque infectieux,
- dossier patient,
- et deux secteurs à risque : la salle de naissance et l'endoscopie.

Ils ont investigué le thème « qualité et gestion des risques » en s'intéressant au fonctionnement du comité qualité, à la manière dont l'établissement identifie les risques et construit le programme d'amélioration de la qualité et la sécurité des soins. Ils ont complété leur analyse avec la rencontre des professionnels sur le terrain pour s'assurer que l'accès aux procédures est opérationnel, que le signalement des événements indésirables est connu par tous. Ainsi, ils ont pu se rendre compte de la culture sécurité des Hôpitaux de Saint-Maurice.

La culture sécurité crée les conditions nécessaires au développement et au maintien dans le temps d'une dynamique de sécurité des soins. Elle est un ensemble cohérent et intégré de comportements individuels et organisationnels, fondé sur des valeurs partagées, qui cherche continuellement à réduire les dommages potentiels aux patients, appelés iatrogénie.

Le management de la prise en charge médicamenteuse a mobilisé les experts sur deux jours.

Le risque iatrogène des médicaments mobilise la vigilance de tous les professionnels des services de soins. Les experts ont vérifié qu'il existait des formations adaptées, des procédures diffusées et utilisées par les professionnels de terrain. La consultation des dossiers patients les ont renseignés sur les prescriptions, sur la traçabilité de l'administration et sur le fait que les bonnes pratiques médicamenteuses sont bien appliquées.

Le thème des droits des patients a été investigué grâce à la rencontre des représentants des usagers, du comité d'éthique et lors de la réalisation des audits patients-traceurs.

Pour le thème du parcours du patient, les experts ont rencontré les chefs de pôle et les professionnels des unités de soins.

Ils ont ciblé 9 audits patients-traceurs :

- Patient hémodialysé (pôle IRC).
- Patient ayant bénéficié d'une césarienne (pôle Femme-Enfant).
- Patient en rééducation traumatologie et orthopédie (pôle SSR adultes).
- Patient en médecine gériatrique (service de médecine du pôle SSR adultes).
- Patient en psychiatrie (pôle Paris 11).
- Patient de plus de 65 ans en psychiatrie (pôle Paris Centre).
- Adolescent pris en charge au CCASA (pôle 94i02).
- Patient pris en charge en HDJ psychiatrique (HDJ Alfortville - pôle 94G16).
- Enfant pris en charge en rééducation pour une pathologie acquise (pôle SSR enfants).

En retraçant le projet thérapeutique du patient, les rencontres avec les professionnels de soins ont permis de s'assurer de la bonne tenue du dossier patient, de la traçabilité de l'évaluation de la douleur et du suivi nutritionnel, de vérifier les bonnes pratiques médicamenteuses, le respect des règles d'hygiène, la prévention du risque suicidaire, la prévention du risque de

chutes, mais également de vérifier que les professionnels mettent en œuvre le plan d'amélioration continue de la qualité.

### Les premières conclusions

À l'issue de la visite, les experts nous ont fait part oralement de leurs impressions « à chaud ». Cette restitution, ainsi que les réunions quotidiennes de débriefing, ont permis d'avoir une première tendance en attendant le rapport de certification.

Certains points de vigilance ont été soulevés, portant sur le programme d'amélioration de la qualité gestion des risques (PAQSS), la gestion électronique des documents, le dossier patient, l'informatisation des prescriptions... L'établissement est dans l'attente du pré-rapport auquel il pourra apporter des éléments de réponse que la HAS étudiera pour finaliser un rapport définitif.

De nombreux points positifs ont également été relevés par les experts qui ont salué le fort engagement des équipes de terrain, notamment :

- l'engagement réel des pilotes et des équipes soignantes pour l'amélioration de la qualité de la prise en charge du patient,
- la qualité de la démarche d'amélioration et de gestion des risques, notamment dans les secteurs à risques (endoscopie, salle de naissance, dialyse...).

Un grand merci à tous les professionnels qui ont préparé la démarche et participé à la visite.

**Christophe Torrens et  
Marielle Marbach**  
Ingénieurs Qualité  
**Eric Prunier**  
Coordonnateur de la Gestion  
des risques associés aux soins  
Direction de la clientèle  
et de la qualité

# Qu'est-ce que la certification des comptes ?

La loi HSPT pose le principe de la certification des comptes des hôpitaux à compter de l'exercice 2014. Les établissements dont les recettes sont supérieures à 700 millions d'euros seront certifiés par la Cour des Comptes, les autres par des commissaires aux comptes.



10

La certification des comptes hospitaliers constitue une étape importante de la démarche de transparence financière engagée par la sphère publique depuis une décennie : la certification des comptes de l'Etat en 2001, celle des organismes de sécurité sociale en 2005, des universités en 2008 et, depuis 2010, des hôpitaux.

Le but recherché à travers la certification est le processus préalable de fiabilisation des comptes, sans lequel bien entendu toute certification s'avérerait impossible. L'objectif sous-jacent est double : fiabiliser les comptes

permet, certes, d'obtenir une vision réelle du résultat, du patrimoine et de la situation financière des hôpitaux, mais aussi une amélioration des outils de gestion et de pilotage des Établissements, avec à la clé une amélioration attendue de leur efficacité.

De façon pratique, il appartient aux commissaires aux comptes de procéder à cette démarche auprès des établissements de santé.

La certification consistera, pour l'auditeur, à attester sous sa responsabilité du caractère régulier et sincère des comptes, définis par la M21 (le plan comptable) comme un ensemble formé du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.

De manière transversale, l'auditeur vérifiera également que les règles de base de la comptabilité sont respectées (principe de prudence, séparation des exercices, coûts historiques, image fidèle, continuité d'exploitation, intangibilité du bilan d'ouverture), même s'il pourra y être fait exception pour les corrections d'erreurs à titre exceptionnel avant la certification. La démarche de l'auditeur vise à vérifier le respect de ces principes. Au terme de ses travaux d'audit, il doit s'assurer que les risques d'erreurs ou l'impact chiffré de la contravention à ces règles (montant cumulé des erreurs) restent inférieurs à son seuil de signification.

Suivant la nature de ses conclusions, l'auditeur peut émettre :

- une certification pure et simple,
- une certification avec observation(s), ces dernières pouvant consister à attirer l'attention sur une note importante de l'annexe, sur un changement

de méthode comptable ou sur une incertitude,

- une certification avec réserve(s), indiquant son désaccord sur un sujet particulier (par exemple dans le cas de détection d'erreurs significatives non corrigées dans les comptes), ou bien une limitation à ses travaux (par exemple en cas d'impossibilité de se prononcer sur la correcte évaluation d'un actif significatif ou en cas d'insuffisance du contrôle interne...),
  - un refus de certifier, pouvant se baser sur une absence d'auditabilité des comptes, des désaccords majeurs sur les principes comptables, ou encore l'inexistence d'un niveau minimal de contrôle interne.
- En 2016, les Hôpitaux entrent dans leur troisième année de certification.

## Qu'en est-il aux HSM ?

Après un refus de certifier lors de la première vague de certification en 2014, la 2<sup>e</sup> vague a permis aux HSM d'être certifiés en 2015 avec réserves (limitation pour les immobilisations autres que les terrains et constructions, la méthode d'amortissements retenue, insuffisance des procédures de contrôle interne sur les stocks).

Gageons que la 3<sup>e</sup> vague de certification permettra aux HSM de relever le défi d'une certification sans réserves...

**Françoise Slinger-Cecotti**  
Direction des affaires financières  
et contrôle de gestion



© Conçu par Pressfoto - Freeptik.com



# Le recyclage de la filière papier-carton, l'à faire de tous !

En France, la consommation moyenne annuelle de papier par personne en entreprise est de 75kg. Le recyclage et la valorisation de ces déchets papiers-cartons sont devenus un véritable enjeu économique et environnemental qui concerne chacun d'entre nous. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, la législation impose aux administrations publiques de mettre en place un circuit de recyclage.

## Une mise en œuvre progressive

La Direction des Achats a saisi l'occasion d'une échéance de marché pour repenser le circuit des déchets et mettre en place une nouvelle filière de recyclage des déchets papiers-cartons. La société TER (Tri Environnement Recyclage) a été sollicitée pour ce projet. La mise en œuvre a débuté en mars 2016, au départ dans les services les plus producteurs de déchets papier cartons (cuisine, dialyse, magasins, pharmacie et DAL). Au 20 juillet, cette procédure a gagné toutes les structures intra-muros. Les structures externes continuent à se conformer aux filières de leur commune respective.

## Un effort collectif et une chaîne à respecter

Cette nouvelle pratique qui démarre « au pied » de chaque bureau par le tri des papiers et cartons dans la corbeille prévue comporte quelques consignes à respecter :

- Tri : **Oui** aux feuilles, enveloppes, journaux, revues, magazines, avec trombones, reliures ou agrafes, classeurs à anneaux, boîtes d'archivages cartons pliés et pochettes plastifiées. **Non** au polystyrène et aux cagettes en bois.
- Les corbeilles sont également recyclables. Leur durée de vie est de 6 mois. Elles sont disponibles au magasin général.
- Le vidage des corbeilles est fait par les agents chargés de l'entretien dans

des bacs de couleur bleue destinés à recevoir uniquement ce type de déchet.

Veiller à la bonne application de ces recommandations garantit un résultat optimal dans l'effort commun en faveur de cette chaîne solidaire de tri.

Le transporteur chargé de la collecte des déchets ne pourra pas récupérer les containers bleus qui auront été mal triés.

## La rétribution

En contre partie de cette collecte, l'hôpital reçoit une rétribution qui augmente avec le poids de déchets recyclables. Entre mars et juillet 2016, la collecte de déchets papiers-cartons des services cuisine, dialyse, magasins, pharmacie et DAL a représenté 25 containers soit 8.5 tonnes de déchets mensuels.

## Et bientôt...

D'autres projets de recyclage prennent forme pour l'année prochaine : extension de la filière bio-déchets qui existe depuis 2012 aux deux restaurants du personnel et aux cuisines, et achat d'un déshydrateur pour produire du compost. Cette idée a vu le jour au cours d'échanges avec le centre hospitalier des Murets pourvu en la matière depuis un an.

D'autres pistes sont en réflexion, notamment le développement du « projet verre » implanté à la Maternité et aux crèches et, à plus long terme, un projet de recyclage du plastique et des déchets organiques liés à l'activité des services de soins.

**Marie Sy-Bourgeois**  
Attachée d'Administration  
Hospitalière

Direction des achats et logistique

## Le garage se met au vert



Les Hôpitaux de Saint-Maurice ont récemment fait l'acquisition de trois Renault Zoé électriques mises à disposition des services de soins et administratifs sur réservation auprès du garage (via intranet). Ces véhicules offrent une autonomie d'environ 130 km en zone urbaine. N'oubliez pas de les recharger en les restituant ! Des bornes prévues à cet effet ont été aménagées sur le parking devant le pôle SSR enfants. Le parc de véhicules hospitaliers électriques devrait continuer à se développer.

# Retour sur le succès de la **Semaine de la Sécurité des Patients**

Le programme particulièrement étoffé et varié de l'édition 2015 a attiré plus de 400 professionnels et patients. Des animations et formations inédites étaient proposées aux professionnels.

## Les stands

Les désormais traditionnels stands d'information ont fait le plein de curieux en recherche d'information. Ils étaient consacrés à l'installation des patients durant le repas, à la prévention

des troubles musculo-squelettiques, aux indicateurs qualité et sécurité des soins, à la prévention des chutes, aux risques médicamenteux et à l'hygiène des mains.



## Et le gagnant est...

L'année 2015 a marqué le début d'une fructueuse collaboration avec l'IFSI J.-B. Pussin dans le cadre de la SSP. Cela a donné lieu, notamment, à l'organisation d'un prix récompensant les travaux des étudiants.

Ainsi, grâce à vos votes, le prix du meilleur poster étudiant infirmier « Gestion des risques et sécurité des soins » a été décerné au poster intitulé « Trop de bruit tu(e) l'écoute(e) ».

Laura Villedieu et Marina Tremblay qui ont été récompensées à l'occasion de la cérémonie de fin d'année de leur promotion le 6 juillet dernier par Mme Danis, directrice de l'IFSI et Mme Wilsius, Coordonnatrice Générale des Soins aux HSM. Leur poster va être prochainement diffusé dans nos services.

Félicitations à ses auteurs : Sophie Velayoudon, Audrey Termoul,



## Des conférences-débats au sein des services

La projection de la vidéo « Sensibilisation à la bienveillance du patient » réalisée avec humour par des étudiants infirmiers en stage au sein du Centre Hospitalier de Saint-Brieuc a donné lieu à des échanges fructueux entre patients du pôle SSR adultes et professionnels hospitaliers.

A la Maternité, la conférence sur le « Syndrome du bébé secoué » animée par le D<sup>r</sup> Anne Laurent-Vannier, alors Chef du pôle SSR enfants, a été l'occasion de réaffirmer la nécessité de former et de sensibiliser professionnels et jeunes parents.



Chambre des erreurs 2015.

## Formation chambre des erreurs

Parmi les grandes nouveautés 2015, la formation Chambre des erreurs, installée dans l'appartement de simulation, a remporté un franc succès. Au rythme de 38 sessions de formation en journée et en soirée réparties sur une semaine,

188 participants sont venus tester leurs connaissances en tentant de retrouver les 26 erreurs dissimulées autour de Célestine, notre patiente fictive. 14 formateurs se sont relayés pour accueillir les participants et conforter les savoirs concernant l'identité-vigilance, la prise en charge médicamenteuse, le

risque infectieux ainsi que l'ergonomie et la sécurité.

La plupart des catégories professionnelles médicales et paramédicales étaient au rendez-vous avec une présence particulièrement marquée des infirmiers et des aides-soignants, même si l'on peut regretter une faible participation du personnel extra-hospitalier. Néanmoins, nos quatre grandes filières d'activité étaient représentées. Une mention spéciale peut être décernée aux équipes du pôle SSR adultes venues en nombre.

Les IDE et les AS ont été plus performants dans la détection des erreurs liées aux risques infectieux, suivis de près par les médecins et les préparateurs en pharmacie. Les kinés l'ont été davantage en matière d'ergonomie. Le meilleur résultat pour déceler les erreurs concernant la prise en charge médicamenteuse revient, sans surprise, aux préparateurs en pharmacie. La reconnaissance des erreurs liées à la prise en charge médicamenteuse a été moins facile pour la majorité des autres participants.

## Semaine de la Sécurité des Patients du 21 au 25 novembre 2016



Cette année, le thème national concerne les **événements indésirables associés aux soins**.

Fort de l'expérience réussie de l'année passée, le comité d'organisation de la SSP reconduit en 2016 les différents temps forts :

- **Stands d'information** mardi 22 et jeudi 24 novembre de 11h à 15h - Hall de la Balnéothérapie. Exposition en continue toute la semaine. Un stand « **Hygiène des mains** » sera également organisé mercredi 23 novembre de 14h à 16h à la Cafétéria des patients (site Esquirol).

- **Prix 2016 du meilleur poster étudiant infirmier** « Gestion des risques et sécurité des soins » en partenariat avec l'IFSI J.-B. Pussin. Votez pour votre poster préféré !
- **Formation « Chambre des erreurs »** sur inscription auprès de la formation continue ou de la Direction des Affaires Médicales. Nouveau patient, nouvelles erreurs ! Pensez à vous inscrire ! Des créneaux supplémentaires devraient être, cette année, réservés aux étudiants infirmiers de l'IFSI J.-B. Pussin.

Le programme détaillé sera prochainement disponible sur intranet.





# « Pare à chute », une campagne pour la maîtrise du risque de chute

Chaque année en France, 9 000 personnes de plus de 65 ans décèdent des suites d'une chute grave.

**A**ux Hôpitaux de Saint-Maurice, 291 chutes (graves ou non) ont été déclarées en 2015.

Bien que l'hôpital soit un lieu où la sécurité des soins est un objectif permanent, certains risques subsistent malgré les précautions prises par les soignants, notamment concernant le risque de chute et ce plus particulièrement chez les personnes âgées.

Face à ce constat national, l'ARS Ile-de-France a organisé une campagne régionale de prévention intitulée « Pare à chute, maîtriser le risque ». L'objectif annoncé est de réduire de 30% le nombre de chutes graves par la mise en œuvre d'un programme dédié. Les HSM ont souhaité s'engager dans cette campagne proposée à l'ensemble des établissements sanitaires et médico-sociaux d'Ile-de-France. Celle-ci a débuté en février 2016 et prendra fin en février 2017.

## Le projet

Ce projet répond à un triple enjeu : santé publique, qualité de prise en charge (car les chutes peuvent engendrer des complications multiples comme des blessures, fractures, une perte d'autonomie...), et enjeu financier. L'objectif de la campagne est de réduire le nombre de chutes graves et de favoriser la mobilité des patients par l'amélioration du dépistage, l'adaptation de la prévention et la mise en œuvre de pratiques à fort impact. La signature d'une charte avec l'ARS a formalisé l'engagement de l'établissement. Ainsi, les HSM ont nommé des référents, constitué un groupe projet, fixé les objectifs et identifié les lieux de soins tests.

## « Pare à chute » aux HSM

Deux unités du pôle Soins de Suite et Réadaptation Adultes (SSR Gériatrie et SSR Neurologie), ainsi que l'unité de soins somatiques Laënnec participent à cette campagne.

Les principales étapes de son déroulement sont les suivantes :

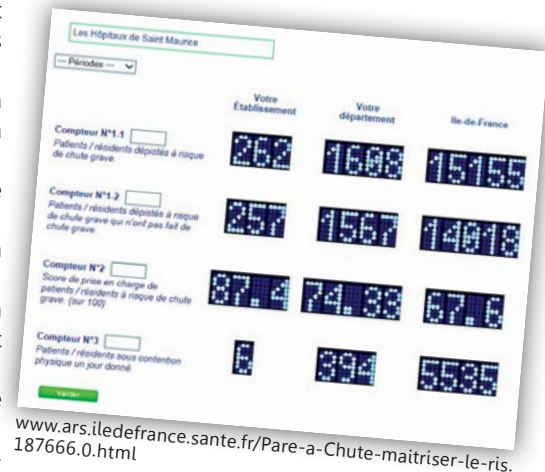
- réalisation d'un diagnostic initial au travers d'un audit institutionnel et d'un audit de prise en charge des patients,
- élaboration et mise en œuvre d'un plan d'actions visant l'amélioration de nos pratiques,
- suivi mensuel (sous la forme de compteurs) de quatre indicateurs :
  - nombre de patients dépistés à risque de chute grave,
  - nombre de patients dépistés à risque de chute grave qui n'ont pas fait de chute grave,
  - score de prise en charge de patients à risque de chute grave,
  - nombre de patients sous contention à un jour donné.

Une autre condition de réussite de la campagne réside dans la mise en œuvre de pratiques identifiées à fort impact notamment celles ayant une incidence directe auprès des patients sur leur risque de chute :

- évaluation et réévaluation du risque de chute,
- sensibilisation des patients et de leurs proches au risque de chute,
- mise en œuvre du PUC (voir encadré ci-dessous),
- personnalisation de la prise charge des personnes à risque de chute grave,

- analyse en profondeur des chutes graves en équipe pluridisciplinaire,
- moindre recours à la contention, notamment aux barrières de lit.

Les résultats de cette campagne sont rendus visibles par la publication en interne des compteurs mensuels. Ceux-ci sont également consultables sur le site de l'ARS.



Référents du projet :

**Eric Prunier**

Coordonnateur de la Gestion des risques associés aux soins

**Christian Rybak**

Cadre supérieur de santé,  
Direction des Soins

## Définition

Une chute est considérée comme grave si elle a occasionné :

- un maintien au sol de plus d'une heure
- une plaie nécessitant des points de suture
- un traumatisme crânien avec perte de connaissance
- une fracture
- un transfert
- un décès

SFDRMG/HAS Prévention des chutes accidentelles chez la personne âgée. Recommandations, Novembre 2005 et avis d'experts.

## Mettre en œuvre le PUC (Programme universel contre les chutes) :

- Bon pied (bien chaussé), Bon œil (vue corrigée).
- Supplémentation en vitamine D et évaluation nutritionnelle.
- Révision de la pertinence des prescriptions.
- Accompagnement à la mobilité et utilisation des aides techniques.
- Sécurisation de l'environnement.

# Le Comité d'éthique fête ses 10 ans !

A l'occasion de ses 10 ans, le Comité d'éthique vous propose une semaine d'échanges du 10 au 14 octobre 2016 autour du thème « Ethique et droits des patients : face aux réalités des soins » ouverte à tous les professionnels et aux étudiants.

Le programme s'articule autour de plusieurs temps forts :

- des temps de rencontre et de réflexion organisés au sein des pôles sur les sujets de leurs choix tout au long de la semaine, notamment au pôle SSR enfants sur le thème « accueil et place de la famille dans l'hôpital » lundi 10 octobre à 14h au gymnase (ouvert à tous les professionnels),
- des présentations et des projections de films proposés par le Comité d'éthique chaque jour du 10 au 14 octobre, à la salle des admissions (cour d'honneur Esquirol) sur le temps du déjeuner, en accès libre,



Le Comité d'éthique des Hôpitaux de Saint-Maurice, composé de 25 membres dont 22 professionnels hospitaliers de diverses filières, a pour missions :

- de sensibiliser les professionnels à l'importance de l'éthique,
- d'émettre des avis, des recommandations à partir de situations de la pratique,
- d'émettre des avis sur des protocoles de recherche non interventionnelle,
- de proposer et conduire des réflexions sur des problématiques spécifiques,
- de former et informer.

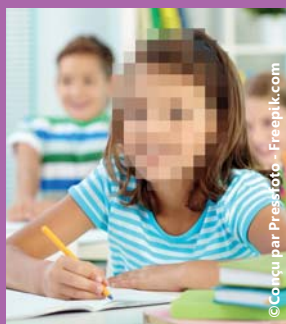
- une conférence-débat « Situations de fin de vie, questions éthiques », le 11 octobre de 14h à 16h,
- une conférence-débat « Ethique et réseaux sociaux, entre intime et partageable, quels nouveaux enjeux ? », le 13 octobre de 14h à 16h.

Pour assister aux conférences, inscrivez-vous via les formulaires de demande

de formation auprès du service de la formation continue ou auprès de la Direction des Affaires Médicales.

**Florence Houpin**  
**D' Nathalie Rosso**  
Coordonatrices de  
la semaine de l'éthique  
[comite.ethique@hopitaux-st-maurice.fr](mailto:comite.ethique@hopitaux-st-maurice.fr)

## Doit-on « flouter » les visages, dans les photos de groupe, des enfants suivis longuement dans notre établissement ?



© Conseil par Préséto - Freepik.com

Le Comité d'éthique a été sollicité par des professionnels de l'établissement pour y réfléchir.

La question est complexe car l'hôpital est à la fois le lieu des soins et le lieu où se passent des moments très importants de la vie de ces enfants.

Les soignants ont très présent à l'esprit l'importance de protéger la dignité et

l'intimité de la personne soignée. Ils sont attachés à préserver la confidentialité.

Mais est-ce une façon de répondre au meilleur intérêt de l'enfant quand, dans le contexte actuel, pouvoir disposer de son image avec les autres est devenu une exigence ? Peut-on priver un enfant des photos souvenirs des moments forts qu'il a partagés dans l'institution ? Comment ne pas lui porter préjudice mais aussi ne pas le discriminer du fait de la maladie ou du handicap.

Pour répondre à ces questions, le Comité d'Ethique, propose, dans son Avis n°6, téléchargeable sur intranet, des repères philosophiques, cliniques, juridiques afin d'argumenter la réflexion éthique.

Dans sa conclusion, il rappelle qu'un établissement, ou des soignants, ne peuvent se substituer à la décision et à la responsabilité que prennent les parents dans ce choix. Les soignants écoutent les parents et les enfants mais ne peuvent préjuger de la représentation que les personnes se font de leur maladie, de leur handicap ou de leur intimité. La photo dans un lieu de soin entame le principe de respect de l'intimité. Mais le « floutage », présence absente, présence sans représentation, évoque, plus encore qu'une protection de la vie privée, l'irreprésentable du handicap ou de la maladie dans la société moderne.

Enfin, il propose plusieurs recommandations qui pourront vous guider.

N'hésitez pas à télécharger l'Avis n°6 sur le site intranet (portail du Comité d'éthique en page d'accueil) ou sur le site internet de l'hôpital – rubrique Professionnels de santé/Publications. Vous pouvez également le demander à [comite.ethique@hopitaux-st-maurice.fr](mailto:comite.ethique@hopitaux-st-maurice.fr).

# Plan de continuité d'activité informatique

Après plusieurs années de travail, la Direction des Systèmes d'Information a fait aboutir, il y a quelques mois, un projet essentiel pour la sécurisation du système d'information.

Il est, en effet, de la responsabilité des Hôpitaux de Saint-Maurice de garantir son bon fonctionnement. Pour cela, deux salles informatiques sécurisées ont été construites : une salle sur le site Esquirol et une autre sur le site HNSM.

Ces deux salles disposent d'infrastructures techniques high-tech (fermes de serveurs, baies de stockage des données...) qui travaillent en permanence ensemble comme si elles ne formaient qu'une seule entité. Pourtant, pour assurer le maximum de sécurité, elles sont séparées géographiquement, disposent notamment chacune d'un accès opérateurs télécom distinct, et

sont reliées par deux réseaux de fibres différents. De même, l'ensemble des éléments qui les composent sont redondants : ils se substituent les uns aux autres en fonction des besoins. Cela forme une sorte de « cloud » privé qui permet, en cas d'indisponibilité d'un élément (serveur, disque dur...), ou d'une partie de l'infrastructure (baie de stockage...), voire d'une salle entière, de continuer à assurer la production intégrale du système d'information sans dégradation de qualité de service et en totale transparence pour l'utilisateur. Même après un sinistre important, la continuité du service pourrait ainsi être assurée, sans rupture.



Fermes de serveurs.

Les données contenues dans nos applications sont sauvegardées dans ces salles tous les soirs, à la fois sur des bandes, et sur des disques (baies de stockage).

16

## La Maternité crée le label « Maternité, amie des papas »



### Créer les conditions favorables à la paternité

Ce label s'adresse aux professionnels de santé des services de maternité et de néonatalogie, publics et privés, qui souhaitent proposer une approche de la parentalité donnant plus de place au conjoint.

Le label « Maternité, amie des papas » ne vient pas certifier des pratiques mais il vient valoriser un projet de service visant à favoriser la présence du conjoint auprès de sa compagne, à toutes les étapes de la maternité,

Lancé officiellement à l'occasion de la fête des pères, le label « Maternité amie des papas » vient compléter les actions en faveur des futurs papas déjà mises en œuvre par le pôle Femme-Enfant.

en créant un environnement favorable au couple et à l'épanouissement de la famille.

Associé dès les premiers instants de la vie, le conjoint trouvera plus naturellement sa place lors du retour à domicile. Sa présence a aussi pour but de rassurer la future maman dans ces moments de fragilité que constituent l'hospitalisation et la naissance d'un enfant.

L'hospitalisation, notamment après la naissance, ne doit, en effet, pas être une rupture dans la mise en place des liens familiaux, mais donner la place la plus complète au conjoint s'il le souhaite.

### Comment obtenir ce label ?

Pour obtenir ce label, il faut s'engager à respecter la charte « Maternité, Amie des papas » comprenant notamment la mise à disposition gratuite d'un

lit accompagnant, la possibilité pour le conjoint de participer à toutes les étapes de l'accueil du nouveau-né, la mise en place de groupes de parole pour les futurs papas...

Le label s'obtient pour 5 ans. La démarche est gratuite.

Consultez la charte sur :

<http://www.hopitaux-saint-maurice.fr/maternite-amie-des-papas/2/245>

**D<sup>r</sup> Frédéric Pachy**  
Praticien Hospitalier





# Inauguration du **CMP CATT**P d'Alfortville

Le Centre Médico-Psychologique (CMP) d'Ivry-sur-Seine et le Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATT)P Jacques Prévert de Charenton-le-Pont se sont installés dans leurs nouveaux locaux situés au 52 rue Jules Guesde à Alfortville en février 2016.

Ce projet a été rendu possible grâce à l'acquisition des locaux par les Hôpitaux de Saint-Maurice avec le soutien de la mairie d'Alfortville.

Après 13 mois de travaux et deux millions d'euros d'investissement pour l'aménagement des locaux, ces structures ont été inaugurées le 29 septembre 2016 par Luc Carvounas, Maire d'Alfortville, Sénateur du Val-de-Marne, en présence de Marisol Touraine, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.

## Deux unités, deux équipes réunies en un lieu



Ces deux unités font partie du pôle 94i03/04 des Hôpitaux de Saint-Maurice placé sous la responsabilité du D<sup>r</sup> Jean Paul Bouvattier. Ce pôle répond aux besoins de prise en charge des troubles psychiques des enfants et des adolescents de 11 communes du Val-de-Marne.

Le Centre Médico-Psychologique accueille des enfants jusqu'à l'âge de 18 ans avec leurs parents, résidant à Alfortville ou à Ivry-sur-Seine et présentant des difficultés psychologiques, relationnelles ou scolaires.

C'est un lieu de prévention, de consultation, d'évaluation et de soins qui accueille en première intention les demandes émanant des parents parfois relayés par des professionnels de l'enfance. Cette structure de soins propose à ses jeunes patients consultations, suivis individuels et/ou en groupe.

Le Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel est un lieu d'accueil, de soins et d'accompagnement qui permet de recevoir le patient sur un temps plus long qu'une simple consultation. Cet accueil peut se faire en complément des consultations au CMP.

Le CATT P Jacques Prévert accueille les enfants scolarisés âgés de 2 à 12 ans, et leurs parents, résidant à Alfortville, Charenton-le-Pont, Ivry-sur-Seine, Maisons-Alfort ou Saint-Maurice, sur indication d'un consultant pédopsychiatre ou psychologue, lorsqu'ils présentent des troubles graves du développement psychique (troubles graves de la personnalité, troubles névrotiques sévères, troubles dysharmoniques, troubles envahissants du développement) entravant leur intégration scolaire ou sociale.

Le CATT P définit pour chaque enfant un projet de soins individualisé en lien étroit avec les autres professionnels intervenant auprès de l'enfant et de sa famille (milieu scolaire, social, ...). Le but est de maintenir l'enfant à l'école, tout en l'aidant dans ses difficultés.

Les soins reposent sur :

- un accueil de l'enfant en groupes thérapeutiques de cinq enfants, deux demi-journées chaque semaine et animés par trois professionnels de santé (infirmière, éducatrice spécialisée et psychomotricienne). Différentes médiations servent de support à l'expression des enfants.
- la participation des parents au projet de soins de leur enfant et leur accompagnement sont essentiels. Ils sont reçus au CATT P lors d'entretien médi-



D<sup>r</sup> Jean Paul Bouvattier, Marisol Touraine et Luc Carvounas.

caux mensuels et lors de rencontres hebdomadaires avec les soignants. Ces rencontres avec l'équipe soignante s'organisent, en fonction de l'âge et de la situation particulière de chaque enfant, en groupe autour d'un goûter ou sur un temps d'échanges individualisés.

## Un travail de réseau : prévention - organisation - devenir

Le CMP et le CATT P travaillent en réseau avec les différents partenaires intervenant auprès des enfants accueillis et de leurs familles : pédiatrie, centres de PMI, éducation nationale, espaces départementaux des solidarités (EDS), Aide Sociale à l'Enfance (ASE), Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), tribunal pour enfants, secteurs de psychiatrie générale, conseils locaux de santé mentale (CLSM), municipalités... Ce travail en réseau permet de mettre en place, de coordonner et de suivre efficacement le projet individuel de l'enfant pour faciliter son insertion sociale et scolaire.

## Des équipes pluridisciplinaires

Les équipes du CMP d'Alfortville et du CATT P Jacques Prévert sont constituées de pédopsychiatres, de psychologues, de cadres de santé, d'infirmières, d'éducatrices spécialisées, de psychomotriciens, d'une orthophoniste, d'une assistante sociale, ainsi que de secrétaires médicales et d'agents de service hospitalier.

D<sup>r</sup> Jean Paul Bouvattier  
Chef du pôle 94i03/04

# Les audiences foraines aux Hôpitaux de Saint-Maurice

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014, les Hôpitaux de Saint-Maurice

disposent d'une Salle d'audience, dédiée au contrôle, par le Juge des Libertés et de la Détention (JLD), des mesures de soins psychiatriques sans consentement.



18

La loi du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge, a introduit un contrôle obligatoire des mesures d'hospitalisation complète sans consentement qui se poursuivent au-delà de 15 jours (délai écourté à 12 jours par la loi du 27 septembre 2013). Ainsi, le juge auditionne le patient, sauf contre-indication médicale, et examine son dossier médico-légal constitué de l'ensemble des éléments nécessaires à l'admission et au maintien de soins psychiatriques sans consentement.

Le juge est saisi par le directeur de l'établissement pour les hospitalisations à la demande d'un tiers ou en cas de péril imminent et par l'autorité préfectorale en cas d'hospitalisation décidée par le préfet. Toute personne intéressée peut également saisir le juge, à tout moment, pour demander la mainlevée d'une mesure.

Depuis la loi du 27 septembre 2013 modifiant certaines dispositions de la loi du 5 juillet 2011, les audiences se déroulent au sein des hôpitaux. C'est le principe dit des « audiences foraines ». Ainsi, nos patients et ceux de l'Hôpital des Murets à La Queue-en-Brie rencontrent le Juge au sein de notre Salle d'audience.

Sur l'ensemble du Val-de-Marne, quatre magistrats et trois greffières se répartissent les audiences foraines.

Aux Hôpitaux de Saint-Maurice les audiences se déroulent tous les lundis et les mercredis à partir de 9h30. Les délais de saisine imposés par la loi, très courts, peuvent parfois nous

conduire à accompagner nos patients dans les salles d'audiences de l'Hôpital Paul Guiraud à Villejuif ou de l'Hôpital Albert Chenevier à Créteil, et inversement nous recevons parfois leurs patients.

L'audience foraine à l'hôpital a largement été plébiscitée par nos psychiatres : comme l'indique le D<sup>r</sup> Gilles Vidon, chef de pôle en psychiatrie : « Il vaut mieux transporter des magistrats en bonne santé à l'hôpital que d'accompagner des malades en souffrance au Palais de justice. »

Notre salle d'audience, annexe du Tribunal de Grande Instance de Créteil, est rattachée à la Direction de la Clientèle et de la Qualité. Sous la responsabilité de Mme Sophie Lascombes (juriste chargée des droits des patients, du Service médico-légal et du Service des majeurs protégés), Mme Carole Richomme, audicière, assure le secré-

tariat et la gestion logistique de la Salle d'audience. Elle veille au bon déroulement des audiences et les organise en étroite collaboration avec le Service médico-légal chargé de la gestion des mesures de soins psychiatriques sans consentement.

En 2015, sur les 954 dossiers pour lesquels le Service médico-légal a saisi le JLD, 743 ont été examinés dans la Salle d'audience des Hôpitaux de Saint-Maurice et 211 dans les salles d'audiences des deux autres hôpitaux du Val-de-Marne (A. Chenevier ou PGV).

La Salle d'audience des Hôpitaux de Saint-Maurice est la seule du département à être dotée d'une audicière, ce qui permet de faciliter l'organisation et la coordination des entretiens avec l'avocat puis le passage devant le Juge. Sa présence permet également de diminuer le temps d'absence dans le service des soignants qui accompagnent le patient dès son appel. Elle permet aussi de faciliter les communications entre le Tribunal de Grande Instance, le Service médico-légal et les services de soins. Son efficacité est d'ailleurs régulièrement soulignée par les magistrats.

Cependant aucun représentant de la direction n'assiste aux audiences pour défendre la position de l'établissement, ce qui conduit parfois à des décisions de mainlevée de mesures qui peuvent être préjudiciables à la santé du patient.



Carole Richomme, audicière.

Carole Richomme, audicière  
Sophie Lascombes, responsable  
de la Salle d'audience.  
Direction Clientèle et Qualité

# Départ des équipes **Psy et Précarité**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, le pôle psychiatrie précarité du GHT pour la psychiatrie parisienne a été créé. De ce fait le Réseau Souffrances et précarité existant depuis avril 1997 et l'Équipe Mobile Psychiatrie Précarité créée en

novembre 2000 ont quitté les Hôpitaux de Saint-Maurice pour rejoindre l'EPS Maison Blanche.

Les équipes conservent leurs territorialités et vont continuer leurs missions et leurs actions c'est-à-dire

l'accès aux soins et aux droits des personnes en situations de précarité et/ou d'exclusion.

**Coordonnées :**

16, rue Eugénie Eboué - 75012 Paris  
Tél. : 06 29 43 58 05

## 20<sup>e</sup> mission de jumelage **HSM/Shalvata**

La mission de jumelage entre les Hôpitaux de Saint-Maurice et l'hôpital de Shalvata (Hod Hasharon, Israël) nous a rassemblés en mai dernier à Tel Aviv autour du thème de la réhabilitation et du retour à la communauté.

La visite a débuté à l'hôpital par l'unité de pré-réhabilitation dirigée par un ergothérapeute. La pré-réhabilitation consiste en un bilan des compétences (mathématiques, logique, éléments sommaires de vie en collectivité...) et en la réalisation de certaines tâches concrètes pendant environ deux mois, à l'issue desquels une commission statue sur la possible orientation du patient.

Puis nos homologues nous ont conduits dans le service de psychiatrie adulte fermé. L'unité est divisée en deux ailes (femmes et hommes) qui communiquent. Les patients y bénéficient d'une psychothérapie deux fois par semaine rendue possible par la formation des assistantes sociales et des ergothérapeutes. Chaque patient a un médecin référent et un thérapeute. Les dossiers patients sont informatisés. Le service compte deux chambres d'isolement avec caméras (réévaluation de l'indication à la CSI toutes les 4h par un médecin).

La visite s'est poursuivie avec l'unité de psychiatrie adulte ouverte. Les patients sont adressés via le service d'urgence de l'hôpital principalement pour des troubles bipolaires, des dépressions. L'unité compte aussi des patients psychotiques.

L'hôpital possède une unité ouverte pour adolescents, incluant une unité fermée avec une chambre entièrement capitonnée, sans fenêtre, permettant de placer le jeune en sécurité lorsqu'il présente des conduites à haut risque. Il est surveillé en continu et peut parler à l'infirmière via un système audio pour ne pas être isolé psychiquement.

Les autres chambres sont composées de trois lits. Elles sont fermées une partie de la matinée afin de favoriser les espaces communs et les différents ateliers proposés. Une école spécialisée se trouve dans l'hôpital et une salle de cour est également présente dans l'unité.

Certains patients sortis de l'Hôpital se réunissent de 2 à 4 fois par semaine, au « Moadonit », le Club situé dans l'hôpital en dehors des pavillons d'hospitalisation. Ils évoquent leurs difficultés de réinsertion en présence de l'assistante sociale responsable du lieu. Celle-ci, avec l'équipe en charge de chaque patient, va ainsi aider à résoudre individuellement les difficultés rencontrées. Les patients peuvent se rendre au Club pendant plusieurs années. C'est un point pivot entre intérieur et extérieur qui propose aussi des activités de médiation. Les patients nous ont reçus chaleureusement et ont évoqué l'importance et la fonction que le Club revêt pour eux, sa valeur thérapeutique et de socialisation.

La réhabilitation continue bien sûr à l'extérieur de l'hôpital : nous voici attablés à l'ALMA, un restaurant ESAT tenu conjointement par des personnes souffrant de troubles mentaux ou pas. La vaisselle originale (en vente sur place) est entièrement créée par un autre ESAT. La présence de ce lieu dans un centre commercial a favorisé l'augmentation de son chiffre d'affaire et sa notoriété.

Enfin, nous nous sommes rendu dans un lieu de création exceptionnel : le magasin Beit Hayotzer (Art therapy center). Situé au centre ville de Raanana,



il propose aux habitants et aux patients atteints de troubles mentaux de participer à des ateliers artistiques. Les patients y sont adressés par des soignants ou des agents de réhabilitation psychosociale. « *Le contact physique avec la matière favorise le développement personnel* » explique l'un des responsables. Les patients peuvent avoir jusqu'à 2 ateliers au choix par jour. Les objets fabriqués sont ensuite exposés sur place et vendus, et une partie des bénéfices leur revient directement. Ils présentent, emballent, encaissent avec fierté leurs créations. Le centre assure un rayonnement large grâce à Facebook et un site internet.

Riche de cette visite, la mission de jumelage poursuivra ces rencontres. Le prochain colloque se tiendra à Saint-Maurice en mai 2017 et nous réunira autour du thème « ces patients qui nous déstabilisent ».

**D<sup>r</sup> Eva Amsellem**, psychiatre  
pôle Paris 12,  
avec la participation de  
**Florence Reznik**, coordinatrice et  
responsable du jumelage,  
**Louise Hasson**, psychologue  
à la maternité,  
**Samuel Meya**, aide soignant  
à l'unité Louise Michel

# L'imagerie s'est dotée d'un ostéodensitomètre



Le service d'Imagerie Médicale a complété son plateau technique en s'équipant d'un appareil d'ostéodensitométrie. Les rhumatologues et les radiologues des HSM ont invité la communauté médicale en mars dernier à la présentation de ce nouvel équipement.

## Qui est concerné ?

Cet examen permet de parfaire l'offre de soins pour nos patients enfants et adultes mais également pour les personnes suivies à l'extérieur de notre établissement. Sur demande du médecin traitant, il est possible de bénéficier, en complément de l'examen d'ostéodensitométrie, d'une consultation spécifique d'ostéoporose proposée par les rhumatologues de notre service Rééducation et rhumatologie.

## Pourquoi passer un examen d'ostéodensitométrie ?

A partir de 30 ans, les os s'affaiblissent naturellement. Ce phénomène de déminéralisation peut aller jusqu'à

la fracture : c'est l'ostéoporose. L'ostéodensitomètre permet de mesurer la densité minérale osseuse qui est le reflet direct de la structure des os. La principale indication d'un examen d'ostéodensitométrie est le suivi de la perte de densité osseuse chez la femme ménopausée.

Toutefois, cet examen s'adresse également à un public plus large. Il est, en effet, prescrit dans certains contextes de pathologies osseuses ou de fractures, mais également dans le cas de maladies susceptibles d'entraîner une déminéralisation osseuse (rhumatismes inflammatoires, endocrinopathie, pathologie digestive, insuffisance rénale...).

## Comment fonctionne l'ostéodensitométrie ?

L'ostéodensitomètre utilise un faible rayonnement ionisant composé de deux niveaux d'énergie qui vont être absorbés différemment par les os et les tissus environnants. Un traitement informatique permet de faire la différence d'absorption et de déterminer la densité osseuse.

La colonne lombaire et la hanche sont les sites les plus souvent évalués, car ils sont les sièges de la majorité des fractures dues à l'ostéoporose.

**D<sup>r</sup> M.-R. Chekroun**

*Chef de service Imagerie Médicale*

**Mme Sophie Fauveau**

*Cadre du pôle Imagerie Laboratoire*

# Nouveaux locaux pour le DIM et pas seulement...

Les équipes du Département de santé publique placées sous la responsabilité du D<sup>r</sup> Vincent Leroux, médecin de santé publique, sont réunies depuis fin juin dans leurs nouveaux locaux (porte 15) sur le site Esquirol.

Elles comprennent :

- le Département d'Information Médicale (DIM) en charge de l'organisation du recueil, du traitement et de l'analyse des données de l'activité de soins, dans le respect des droits des patients, à des fins de pilotage stratégique et de financier de l'établissement et de connaissance médicale. L'enjeu de la T2A SSR est activement préparé.
- le service des archives (UMAC) qui porte un projet d'harmonisation du système d'archivage des dossiers patients de nos différentes filières d'activités. Les procédures à mettre en œuvre sont publiées sur la GED.
- une Unité d'Informatique Pédagogique et Thérapeutique qui organise un réseau de ressources internet et

informatiques pour les patients et les équipes,

- l'Unité Transversale d'Éducation du Patient (UTEP) dont la mission est de soutenir les actions de prévention et d'éducation thérapeutique du patient. L'objectif est d'ancrer les Hôpitaux de Saint-Maurice dans leur rôle d'acteur de la santé publique du territoire de l'Est parisien. En effet, notre établissement met d'ores et déjà en œuvre 15 programmes et projets d'éducation thérapeutique du patient dans toutes les filières de prise en charge.

Le département collabore, à des projets d'intérêt collectif :

- le programme d'étude « APS dial » pour la promotion de l'activité physique pour les patients dialysés,
- l'accueil et la formation d'internes de spécialité et de stagiaires en économie de la santé,
- l'accueil d'association de santé publique (cluster de coworking) comme l'IREPS, l'Institut de Santé Urbaine,

- la mise à disposition d'une salle de visio conférence avec l'UNFM,
- la création de la plate-forme internet collaborative e-etp qui permet aux coordonnateurs de programmes d'ETP du territoire de l'Est parisien de proposer des supports et outils en ligne utiles aux patients qui suivent un programme.

L'UTEP participe également à des actions de promotion de la santé comme Familathlon, qui se déroule chaque année, fin septembre, en animant cette année un « café santé sport » sur la question de la prescription médicale de sport.

Parmi les enjeux qui attendent le Département figure celui de la création d'un DIM de Territoire, dans le cadre du Groupement Hospitalier de Territoire avec le CH des Murets.

**D<sup>r</sup> Vincent Leroux**

*Médecin DIM*

*Responsable du Département de santé publique*



**D**ans le cadre de la **11<sup>e</sup> Semaine Nationale du Rein**, l'équipe du Centre de Traitement de l'Insuffisance Rénale Chronique a organisé, le 8 mars, un dépistage des maladies rénales et du diabète pour le grand public en partenariat avec la FNAIR.



**C**afé éthique du jeudi 17 mars sur le thème « Annoncer un diagnostic difficile ou un avenir sombre, quelles questions éthiques ? »



**L**e vendredi 8 avril, le service C du pôle SSR enfants a organisé pour la 3<sup>e</sup> année consécutive une « **Journée des familles** ». En plus des séances individuelles, les parents ont pu participer avec leurs enfants hospitalisés aux groupes pluridisciplinaires proposés tout au long de l'année : explorateurs, balnéothérapie, cuisine, petites histoires, escalade... Les équipes ont eu l'occasion d'échanger dans un contexte moins formel sur les objectifs des prises en charge (orthopédie, communication, matériel adapté et aide technique, socialisation...) ainsi que sur les moyens et médiations employés. Des temps de discussion et de convivialité étaient également prévus afin de faciliter les rencontres entre les parents et les professionnels mais également entre les familles elles-mêmes : salle avec café et projection de diaporama des activités du service, jeux coopératifs afin de retrouver le plaisir de jouer ensemble... Le repas a été l'occasion d'un moment chaleureux autour d'un buffet pour les enfants, les familles et les professionnels. Cette journée a su mobiliser la moitié des familles. Nous pouvons considérer que c'est une réussite dans la mesure où celles-ci ont eu l'occasion d'exprimer leur intérêt, d'observer leur enfant en action et d'avoir de nouvelles pistes pour faciliter leur vie au quotidien. Au regard de l'enthousiasme de l'ensemble des professionnels, nous pouvons assurément parier sur une 4<sup>e</sup> édition en 2017 !



**Ciné-débat sur la douleur en santé mentale à la bibliothèque Marguerite Audoux (3<sup>e</sup> arrondissement de Paris).**

**L**es **Semaines d'Information en Santé Mentale** de mars 2016 avaient pour thème « Santé mentale, santé physique, un lien vital ». Le programme proposé par nos pôles de psychiatrie et leurs partenaires a, cette année encore, été varié : journée portes ouvertes au Centre de jour des Taillandiers, parcours urbain, ateliers, ciné-débats, conférences, expositions...



**Q**uelle surprenante et passionnante **exposition** que celle accueillie, début mai, par l'IFSI J.-B. Pussin ! Proposée par le musée de l'AP-HP « **Sous toutes les coutures** » retrace l'histoire du vêtement à l'hôpital depuis le 19<sup>e</sup> siècle. Couleurs, formes, textures, les tenues professionnelles ne sont pas neutres. Elles ont même inspiré les grands couturiers !



**L**es rencontres infirmières autour de la dialyse péritonéale organisées, le 20 mai, par le Centre de Traitement de l'Insuffisance Rénale Chronique ont suscité un vif intérêt de la part des infirmiers libéraux venus se former.



**G**râce à l'association « 1<sup>er</sup> de Cordée », nos jeunes patients hospitalisés au pôle SSR enfants découvrent régulièrement de nouveaux sports. En juin, c'était volley et badminton. Vivement la **Semaine du Sport** à l'Hôpital en octobre !

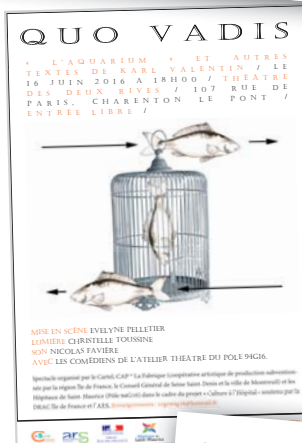


**L**e 29 mai, la ville de Saint-Maurice a organisé une cérémonie de commémoration du **centenaire de la Bataille de Verdun**, l'une des plus sanglantes de la première guerre mondiale. Le défilé en fanfare dans la rue de Verdun a été suivi de la lecture émouvante de lettres de poilus à leurs familles par des comédiens costumés dans le parc de l'hôpital.



**B**ravo à Marianne Clarac qui, simplement « armée » de sa voix et de sa guitare, a fait chanter et danser les patients adultes de SSR et de psychiatrie pour la **fête de la musique**, le 20 juin dernier.

**P**eu de temps auparavant, l'association CKDB se chargeait de l'ambiance du pôle SSR enfants avec le magicien Maxime Tabard, les chanteurs Amir et Axel Tony, le rappeur Mokobé, l'humoriste Ahmed Sylla et bien d'autres.



**L**a pièce « **QUO VADIS** » a fait salle comble au théâtre des 2 rives de Charenton, le 16 juin dernier. Elle était proposée par les comédiens de l'atelier théâtre du pôle 94G16 et la compagnie Le Cartel dans le cadre du dispositif « Culture à l'Hôpital » soutenu par la DRAC et l'ARS.



**M**algré le temps un peu frais, les professionnels étaient au rendez-vous pour le désormais traditionnel **barbecue du personnel** qui a eu lieu le 28 juin.

**C**hallenges sportifs, tombola, musique et stands de jeux, tout était réuni pour faire la fête le 29 juin lors de la **kermesse du pôle SSR enfants**. Bravo aux sportifs qui ont parcouru 625 km cumulés au biathlon solidaire, permettant ainsi de collecter 625 euros au profit des enfants grâce au partenariat avec l'association « Un cadeau pour la vie ».



**A**mbiance conviviale au **repas des retraités** des HSM le jeudi 30 juin.



**G**âce à « Tout le monde contre le cancer », organisateur de l'opération **Toques en Truck**, les enfants hospitalisés en SSR ont eu la visite, le jeudi 30 juin de Mathieu Roche, chef du restaurant parisien Sémilla, qui leur a cuisiné de délicieux burgers dans un food truck aux couleurs de l'association.



**L**e 5 juillet, le pôle SSR enfants a reçu des **poupées plumes** via la Fondation MACSF. Ces poupées sont utilisées comme outil de dialogue entre les professionnels et les jeunes patients. L'enfant peut personnaliser sa poupée et s'en servir, par exemple, pour exprimer douleur ou crainte. Les professionnels, quant à eux, peuvent l'utiliser pour expliquer un soin.



**N**ous ne pouvions oublier, dans ce numéro de Passerelles, les tragiques événements que notre pays, et d'autres hélas, ont connus ces derniers mois. Nous adressons une pensée particulière aux victimes des attentats ainsi qu'à leurs familles. C'est aussi l'occasion de souligner le courage et le dévouement des équipes de secours et des professionnels de santé qui sont intervenus. Certaines de nos équipes des secteurs de psychiatrie contribuent, elles-aussi, à la prise en charge des victimes et de leurs proches suite à ces terribles traumatismes.



**C'**est sous un temps un peu gris que se sont déroulées, les 16 et 17 septembre, les **Journées du Patrimoine**. Les visiteurs étaient cependant au rendez-vous pour participer à la balade historique du samedi, visiter la chapelle et les expositions « Art et Citoyens » au pôle Loisirs. Ils ont également pu entendre les lectures des textes de Louise Michel proposées par l'atelier théâtre du pôle 94G16 et la compagnie Le cartel dans le cadre de « Culture à l'Hôpital ».

# Octobre

**Du lundi 10**

**au vendredi 14 octobre**

**Semaine de l'éthique (p. 15)**

**Le Comité d'éthique fête ses 10 ans !**

**Vendredi 14 octobre**

**L'enseignement du vendredi**

**Que peut nous apprendre l'automatisme mental ?**

Intervenant : Charles MELMAN

➔ 11h - Pôle Paris 11 - porte 25

**Lundi 17 octobre**

**Journée mondiale de lutte contre la douleur**

➔ de 11h à 14h - Hall de la Balnéothérapie

**Mardi 18 octobre**

**Les passions en général et la jalousie en particulier, dans notre modernité**

Intervenant : Yves LE BON

➔ de 19h30 à 21h

CAPPC - 116A, rue du Temple - 75003 Paris

**Mercredi 19 octobre**

**Les matinales du CÉRIAVSIF**

**Secret**

➔ de 10h à 12h

Cériavsif - 123, rue de Reuilly - 75012 Paris

Inscriptions : 01 44 75 50 41

ou ceriavsif@hopitaux-st-maurice.fr

**Samedi 29 octobre**

**Journée mondiale de l'AVC**

# Novembre

**Vendredi 4 novembre**

**L'enseignement du vendredi**

**Un point de vue phénoménologique sur les psychothérapies**

Intervenant : Martine GROS

➔ 11h - Pôle Paris 11 - porte 25

**Mardi 8 novembre**

**Les passions en général et la jalousie en particulier, dans notre modernité**

Intervenant : Yves LE BON

➔ de 19h30 à 21h

CAPPC - 116A, rue du Temple - 75003 Paris

**Mercredi 16 novembre**

**Les matinales du CÉRIAVSIF**

**Violence/Pulsion/Fantôme**

➔ de 10h à 12h

Cériavsif - 123, rue de Reuilly - 75012 Paris

Inscriptions : 01 44 75 50 41

ou ceriavsif@hopitaux-st-maurice.fr

**Vendredi 18 novembre**

**L'enseignement du vendredi**

**Sait-on ce qu'est un acte ?**

Intervenant : Nicolas DISSEZ

➔ 11h - Pôle Paris 11 - porte 25

**Vendredi 18 novembre**

**Autisme et parentalité**

**Accompagnement et visite à domicile**

Intervenant : Célia BAGLA

➔ 12h15 à 13h45

CAPPC - 116A, rue du Temple - 75003 Paris

**Mardi 22 novembre**

**Les passions en général et la jalousie en particulier, dans notre modernité**

Intervenant : Yves LE BON

➔ de 19h30 à 21h

CAPPC - 116A, rue du Temple - 75003 Paris

**Vendredi 25 novembre**

**L'enseignement du vendredi**

**L'objet intemporel de la mélancolie**

Intervenant : Rémi TEVISSIN

➔ 11h - Pôle Paris 11 - porte 25

**Du mercredi 16**

**au vendredi 18 novembre**

**Rencontres vidéo en santé mentale**

➔ Auditorium de la Cité des Sciences et de l'Industrie - Paris

**Du lundi 21**

**au vendredi 25 novembre**

**Semaine de**

**la Sécurité des patients (p. 12)**

Stands et formation Chambre des erreurs

➔ hall de balnéothérapie (site HNSM)

**Jeudi 24 novembre**

**Séminaire du jeudi « La part du**

**fémminin » - Association Ecart Psy**

Intervenant : Florence REZNIK, psychologue, psychanalyste, membre de la SPF

➔ 10h30 - pôle du 12<sup>e</sup> arrondissement - porte 57

# Décembre

**Vendredi 2 décembre**

**L'enseignement du vendredi**

**La PMD à l'ère du bipôle**

Intervenant : Jean-Marc FAUCHER

➔ 11h - Pôle Paris 11 - porte 25

**Vendredi 9 décembre**

**L'enseignement du vendredi**

**De la mélancolie aux dépressions**

Intervenant : Martine GROS

➔ 11h - Pôle Paris 11 - porte 25

**Mardi 13 décembre**

**Les passions en général et la jalousie en particulier, dans notre modernité**

Intervenant : Yves LE BON

➔ de 19h30 à 21h

CAPPC - 116A, rue du Temple - 75003 Paris

**Mercredi 14 décembre**

**Les matinales du CÉRIAVSIF**

**Quel pervers !?**

➔ de 10h à 12h

Cériavsif - 123, rue de Reuilly - 75012 Paris

Inscriptions : 01 44 75 50 41

ou ceriavsif@hopitaux-st-maurice.fr

**Jeudi 15 décembre**

**Séminaire du jeudi « La part du**

**fémminin » - Association Ecart Psy**

**De la tragédie grecque aux malheurs de Sophie**

Intervenant : Claude CROZON, psychologue, psychanalyste, écrivain

➔ 10h30 - pôle du 12<sup>e</sup> arrondissement - porte 57

## SORTEZ avec le CGOS



➔ Hergé, l'exposition au Grand Palais

**Jusqu'au 15 janvier 2017**

Galleries Nationales du Grand Palais - 75008 Paris

➔ France Handball 2017 :  
Match Danemark/Suède  
à AccorHôtels Aréna

**Jusqu'au 16 janvier 2017**

AccorHôtels Aréna - 75000 Paris



➔ Visite guidée de la Cité  
du Cinéma de Luc Besson

**Billet valable 1 an**

La Cité du Cinéma - 93200 Saint-Denis



➔ Visite guidée du Palais Garnier

**Billet valable 1 an**

Palais Garnier - 75009 Paris



➔ Exposition Bernard Buffet  
au Musée d'Art Moderne  
de la ville de Paris

**Jusqu'au 26 février 2017**

Musée d'Art Moderne de la ville de Paris -  
75016 Paris